



# Trafic international

Bulletin électronique

## CANADA: UNE NARCO-CRIMINALITÉ AUX MULTIPLES FACETTES

*Le Canada offre une image contrastée dans le domaine des drogues. En ce qui concerne la répression des trafics, dont une partie a pour destination finale le territoire des États-Unis, l'influence de Washington est importante du fait de la coopération étroite existant entre la Drug Enforcement Administration (DEA) et la Gendarmerie royale canadienne (GRC). En revanche, en dépit des pressions de son voisin, le gouvernement fédéral canadien mène sur le plan de la toxicomanie une politique indépendante dont l'axe principal est la réduction des risques : harm reduction, traduit par « réduction des méfaits » par les francophones.*

L'application de cette politique par les provinces peut cependant présenter des différences d'autant plus sensibles que la Santé et l'Éducation sont de leur responsabilité exclusive. Si le tabac constitue une problématique particulière, l'alcool (qui est le produit posant le plus de problèmes au niveau national) et le jeu sont considérés comme constituant des pratiques addictives. En revanche, il existe un large débat dans le pays sur la dépénalisation/légalisation des dérivés du cannabis. Un programme de distribution de ces substances pour raison médicale, concernant jusqu'ici 250 personnes, est en place au niveau national. Des commissions d'enquêtes du sénat et de la chambre des députés préparent actuellement des rapports dans la perspective d'une révision de la politique des drogues.

Important marché de consommation, le Canada est le territoire d'importants trafics. Selon la GRC, de 15 t à 24 t de cocaïne, une tonne d'héroïne et 100 tonnes de haschisch sont importées chaque année dans le pays. L'exportation de marijuana et la réexportation d'héroïne aux États-Unis ont pris de telles proportions que des fonctionnaires de Washington avaient laissé entendre à des journalistes de Toronto, en juillet 1999, que le Canada pourrait être placé en l'an 2000 sur la liste des pays soupçonnés « de faire preuve

de laxisme dans la lutte contre la production et le trafic de drogues. » La nouvelle publiée fut immédiatement démentie par la Maison blanche, mais l'avertissement avait été lancé. Les Canadiens auraient pu répliquer que leur marché était alimenté en cocaïne depuis les États-Unis où est blanchie une partie non négligeable de l'argent de la drogue provenant des trafics dans leur pays. Véritable melting pot, le Canada est le siège de nombreuses organisations criminelles d'origine étrangères – italiennes, sino-vietnamiennes, latino-américaines, etc. – mais, depuis 1994, ce sont les gangs de motards canadiens qui posent le plus de problèmes aux autorités du fait surtout des dommages collatéraux de leur guerre interne.

### Gangs de motards et trafic de drogues

Les gangs de motard, depuis longtemps investis dans la production et le commerce de drogues de synthèse et de marijuana ainsi que dans l'importation de haschisch, se livrent désormais non seulement au trafic de cocaïne sur une grande échelle mais ont surtout déclenché depuis 1994 une guerre (pour le contrôle de territoires et de trafic de drogues) extrêmement meurtrière. Elle met aux prises les Hell's Angels (et leur

corps d'élite les Nomades, devenus Rockers) et les Rock Machine (devenus Bandidos). Les fusillades, les « contrats », les attentats à la voiture piégée, ont fait plus de 155 morts en six ans et demi, parmi lesquels six citoyens innocents, dont un enfant. Des menaces sont régulièrement adressées aux hommes politiques, aux journalistes (l'un d'entre eux, Michel Auger, a été grièvement blessé) et des pressions exercées sur des agriculteurs pour qu'ils cultivent du cannabis, etc.

Cette situation a entraîné une mobilisation citoyenne et une réaction du pouvoir politique qui a durci la législation concernant ces gangs. Depuis 1995 ont été organisées de grandes opérations policières « Carcajou I » (1995-1998), « Carcajou II » (1998-2001), etc. Ces opérations sont menées par une structure créée spécialement pour lutter contre les gangs de motards, les Escouades régionales mixtes qui regroupent 23 corps de police différents. Le phénomène des motards est essentiellement québécois, même s'il existe des « chapitres » des différents gangs dans les autres provinces, en particulier dans l'Ontario. La dernière grande opération policière appelée « Opération printemps 2001 » a permis, avec l'interpellation de 5 000 personnes au Québec et dans l'Ontario, de démanteler une partie ces organisations. La responsabilité des Hells Angels a été établie pour l'importation de 2 t de cocaïne et de 2 t de haschisch de mars à novembre 2000. Au prix de gros, 2 t de cocaïne représentent 72 millions de dollars canadiens (1 DC = 5 FF) et 900 millions au niveau de la revente de rue. La GRC estime que les profits des motards pour cette seule drogue s'élèvent à 3 millions de dollars par semaine.

Selon plusieurs chercheurs, la priorité donnée par le gouvernement et la

police à la lutte contre les gangs de motards, organisations troublant gravement l'ordre public, tend à laisser le champ libre à une autre forme de criminalité qui opère également à partir du Québec (avec des zones « refuge » en Ontario), tout aussi importante, mais moins visible, la mafia italo-américaine contre laquelle avait été organisée une grande opération entre 1996 et 1998, aboutissant au démantèlement de l'organisation Cuntrera-Caruana.

### La mafia italo-canadienne<sup>1</sup>

Les organisations italiennes jouent en effet un rôle important au niveau de la réexportation des drogues en direction des États-Unis (haschisch, cocaïne et héroïne) et de l'Europe (cocaïne). Intégrés à la famille Siculiana (ville sicilienne), les clans Caruana, Cuntrera et Rizzuto (plus connus comme « Cuntrera-Caruana »), après avoir dominé le crime d'origine italienne au Québec, ont peu à peu étendu leur emprise dans l'ensemble du Canada. L'originalité de l'organisation des Cuntrera-Caruana réside dans le fait que, depuis le début des années soixante, elle opère à partir de bases situées à l'étranger (ce qui lui a permis d'échapper à la politique d'extermination menée en Italie par le clan des Corléonais à l'encontre des autres familles siciliennes au début des années 1980) et qu'elle étend ses activités dans de nombreux pays du monde, notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Brésil, au Venezuela et au Canada.

La chute du réseau des Cuntrera-Caruana au Royaume-Uni s'amorça avec la saisie en 1984 de 250 kg de haschisch dans un conteneur transportant des meubles en provenance de l'Inde. L'un des chefs de la nouvelle génération, Alfonso Caruana, et son frère Pasquale, immigrèrent alors à Montréal. Ils commencèrent à importer de l'héroïne qu'ils introduisaient aux États-Unis pour être distribuée dans le Michigan, le Midwest et le long de la côte Est<sup>2</sup>. La branche Cuntrera de la famille de Siculiana, dirigée par les frères Pasquale, Paolo et Gaspare, s'était installée au Venezuela où elle constituait une puissante corporation jouissant des

protections au niveau le plus élevé. Lorsque la police québécoise mit la pression sur Alfonso Caruana, il gagna à son tour le Venezuela d'où il organisa l'exportation, par tonnes (plus d'une dizaine au total), de la cocaïne en Italie. Finalement, à la suite de pression de la DEA, les frères Cuntrera furent arrêtés, extradés en Italie et lourdement condamnés.

Alfonso Caruana, qui échappa de justesse à la police, prit la tête de la famille et décida de retourner au Canada, à Toronto cette fois, où la mafia italienne était moins visible et « où il se sentait plus en sécurité. » Il mit au point un pipe line de la cocaïne à destination de l'Italie et des États-Unis, qui était alimenté, grâce à son « correspondant » en Floride, Oreste Pagano, par le cartel de Juarez. Mais la police canadienne repéra Alfonso au cours d'un mariage en avril 1995 et il s'ensuivit une longue traque (« l'opération Omertà »), à laquelle collaborèrent la DEA et la police italienne qui aboutit, le 15 juillet 1998, à l'arrestation du parrain de dizaines de membres de son clan. Le projet Omertà avait coûté 8 millions de dollars canadiens. Le 25 février 2000, Alfonso Caruana était condamné à 18 ans de prison par la justice canadienne. Les conclusions des deux journalistes qui ont retracé l'histoire de la famille Caruana-Cuntrera ne sont pas pour autant optimistes : « [en 2000] des affaires de cocaïne se tramaient toujours. La famille de Siculiana maintiendrait ses activités sans son leadership ; des hommes plus jeunes étaient prêts à diriger l'organisation<sup>3</sup>. » Les Italo-canadiens développent également à des activités connexes parmi lesquelles figurent la prostitution, le jeu illégal, la contrefaçon et le recyclage de l'argent sale. Selon la GRC, les profits du commerce de gros représenteraient à eux seuls 4 milliards et ceux du commerce de détail 18 milliards de dollars canadiens. Les énormes sommes réinvesties par les Italo-canadiens dans des activités légales leur permettent d'exercer une influence sur les milieux politiques. Selon des rapports confidentiels de la GRC, ils sont déjà fortement implantés, grâce à la corruption et au trafic d'influence, dans des secteurs importants de l'écono-

mie canadienne comme l'automobile, l'immobilier, la construction, la restauration, les télécommunications, etc. Ainsi, selon le journal *La Presse* du 26 août 1998, la papetière *Uniforêt* est passée sous le contrôle d'un puissant conglomerat québécois dont certains gestionnaires entretiendraient des liens avec les groupes mafieux d'origine sicilienne. Cédant aux pressions du Groupe d'action financière internationale (GAFI), le pays a finalement adopté, en 1999, une loi antiblanchiment.

### Les réseaux asiatiques de l'héroïne<sup>4</sup>

L'arrivée massive d'immigrants en provenance du Vietnam, du Laos, du Cambodge et de la République populaire de Chine dans les années 1980, s'ajoutant à une population asiatique plus ancienne fixée surtout sur la côte ouest, a favorisé le développement des gangs criminels et leur implication dans le trafic d'héroïne. Aussi, dans l'ensemble du Canada, c'est l'héroïne distribuée par des gangs des pays du sud-est asiatique (*china white*) qui domine le marché. Elle est distribuée par des gangs de ressortissants des pays d'Asie du Sud-Est. (Mais à Montréal, on trouve également du *brown sugar* en provenance du Croissant d'or). Entre Montréal et Toronto, par exemple, ce sont les gangs vietnamiens, très bien structurés, qui tiennent le haut du pavé alors que le marché de la côte ouest est contrôlé par les triades chinoises, en particulier le *Big Circle Boys*. Une des plus importantes opérations contre les triades s'est déroulée en juin 1999, donnant lieu à la saisie d'une soixantaine de kilos d'héroïne et l'arrestation de 28 personnes au Canada, aux États-Unis, à Hong Kong et en Thaïlande. Importée de Birmanie par conteneur jusqu'à Vancouver, la drogue était destinée aux États-Unis. Selon les organes de

1. Sur ce sujet, voir plus bas la critique du livre d'Antonio Nicaso et Lee Lamothe, *Les liens du sang. L'apogée et la chute d'une grande famille de la mafia*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2001, 411 p.

2. Ibid, p. 144

3. Ibid, p. 369

4. Ces développements s'appuient sur plusieurs rapports internes de la GRC et du Service de renseignement criminel du Canada.

répression du Québec sur l'île de Montréal on a noté en 1999 la présence d'une trentaine de gangs asiatiques, majoritairement vietnamiens, dont les deux-tiers opèrent sur tout le Canada. Dans le domaine des drogues, qui est loin de constituer leur seule activité, ils ont entrepris de diversifier les produits qu'ils distribuent.

Divers indices donnent en particulier à penser qu'ils ont commencé à établir des relations avec les organi-

sations colombiennes. À la fin de 1997, un Vietnamiens de Montréal a été arrêté à l'aéroport de Barranquilla (Colombie) alors qu'il s'apprêtait à quitter le pays avec 9 kg d'héroïne dissimulés dans ses bagages. Surtout, une enquête qui a duré deux années a permis, toujours en 1997, de démanteler un réseau asiatique de Vancouver qui devait échanger 7 kg d'héroïne contre 25 kg de cocaïne fournis par ses homologues de Boston. Selon un rapport du

Service de renseignement criminel du Canada, publié à la fin du mois de juillet 1999, les gangs chinois et vietnamiens ont également tissé des liens avec les gangs de motards afin de contrôler la distribution de cocaïne et d'héroïne en Colombie britannique. Les Asiatiques se seraient également attaqués à la production de marijuana et à la fabrication de drogues de synthèse.

**Alain Labrousse ■**

## VIETNAM: « la pilule qui secoue »

*Selon le professeur Lam Xuan Dien, directeur du Centre de Santé mentale d'Ho Chi Minh Ville, interrogé par le correspondant de DTI, le niveau de la consommation des drogues (et donc le travail local) aurait augmenté d'environ 30 % depuis un an. Cette hausse de l'usage provient en particulier de l'apparition, depuis le début de l'année, du viên lac (littéralement « la pilule qui secoue ») qui fait fureur dans les boîtes de nuit parmi les golden boys, souvent des enfants de la nomenclatura, et certains touristes étrangers. Ces pilules, mélange de MDMA (ecstasy) et d'amphétamines, sont vendues au prix de 600 000 dông (300 francs), ce qui explique qu'elles soient réservées à des membres de l'élite. Le viên lac, fabriqué en Birmanie et en Thaïlande, est acheminé au Vietnam via le Cambodge.*

Il semble qu'il n'existe pas encore de laboratoires clandestins le produisant dans le pays. En mai 2001, au cours d'une vaste opération dans le quartier de Pham Ngu Lao, à Ho Chi Minh Ville, où se concentrent les routards étrangers, la police a fiché 2000 « consommateurs de drogues. » Les trafics internationaux sont également en hausse. Selon le Journal de Police<sup>5</sup>, pour le seul mois de mai 2001, 206 trafiquants ont été arrêtés à la frontière du Vietnam et du Laos (importation d'héroïne et de marijuana) et 208 à la frontière chinoise (réexportation d'héroïne).

À Saïgon, comme a pu le vérifier le correspondant de DTI, les hôpitaux sont des centres de distribution de drogues, qu'il s'agisse de drogues licites détournées (morphine, médicaments) ou illicites (héroïne).

Le consommateur peut s'adresser à l'un des quelque dix taxis motos qui stationnent devant l'entrée de chaque hôpital et qui se sont vus confier le monopole de la distribution par leurs complices à l'intérieur de l'établissement. Ils s'approvisionnent en général au bureau de l'information ou au central téléphonique. Les consommateurs peuvent ensuite s'injecter les produits dans les toilettes de l'hôpital comme le montre le sol jonché de seringues et de « cocottes » vides (sachets ayant contenu de l'héroïne) et le fait que les WC soient en permanence bouchés par ces accessoires. Devant l'incapacité de la police de mettre fin à la distribution des drogues, le gouvernement a promulgué le 1er juin 2001, une nouvelle loi sur les stupéfiants (23/2001 QH10), dont les articles 52 et 54 prévoient « la

protection des sources humaines », c'est-à-dire des informateurs.

Pour faire face à ces problèmes, le Viêt-Nam fait appel à la coopération étrangère. Le Centre de Santé mentale est équipé, depuis 1999, sur des fonds de la MILDT, de machines test/diagnostic Abbot pour le dépistage des drogues et de matériel informatique. En 2001, le ministère des Affaires étrangères appuiera le développement d'interventions à partir d'outils issus de la psychologie sociale, de l'épidémiologie et des sciences de l'éducation. La France participera à la formation de personnel, au soutien documentaire à la mise en place de dispositifs de prévention. En outre, une convention a été passée entre l'ambassade de France et le Comité de protection et des soins des enfants de Ho Chi Minh Ville dans le domaine de la toxicomanie. Il prévoit, outre des formations, la mise en place d'un Observatoire de la drogue (*Trung tâm nguồn liệu về tui*)<sup>6</sup> Il est installé dans un bâtiment neuf offert par la Fondation Picasso.

**Dr Hoang ■**

5. N° 946 du 2 juin 2001.

6. Créé par le Décret n° 544/UB-VX du Comité populaire de Ho Chi Minh Ville. Son directeur est Mme le docteur Luong Thi Thuan, Présidente du Comité de protection et de soins aux enfants.

## Forum de discussion

*Un correspondant de DTI nous a fait parvenir des remarques concernant l'article sur la Colombie publié dans le numéro 5. A propos des FARC, il écrit: « Leur implication dans la commercialisation semble aller au-delà de ce qui est décrit. Il est en effet en cours de démonstration que les FARC ont probablement participé à la récente affaire Bernard Bernardino.*

Il n'est pas exclu à cet égard que la justice américaine sollicite l'extradition de narcotrafiquants FARC... »

Il s'agit là en effet d'un point de discussion important qui est loin de faire l'unanimité des spécialistes. Il a

notamment été évoqué lors d'un récent colloque sur la drogue en Amérique latine, à l'Université d'Utrecht, rassemblant quelques-uns des meilleurs spécialistes des États-Unis et d'Amérique andine<sup>7</sup>.

Le professeur Bruce Beagly, de l'Université de Miami, qui n'a pu au dernier moment assister à la rencontre, mais a envoyé le texte de son intervention, écrit : « Il n'existe pas d'indication que les membres des FARC sont engagés dans des activités de contrebande de drogues en dehors de la Colombie »<sup>8</sup>. En revanche, un autre spécialiste américain, Renslaer Lee a affirmé : « Le niveau d'implication des FARC dans le trafic augmente et il existe des témoignages crédibles qu'elles possèdent leur propre laboratoire et qu'elles tentent de former un nouveau cartel qui échangerait de la drogue pour des armes »<sup>9</sup>. Ce qui a poussé l'auteur de l'article publié dans le numéro précédent à pencher

pour la position de Bruce Beagly, c'est que les rares fois où les FARC ont été accusées à l'étranger — en 2000 par la police paraguayenne (dont la fiabilité est plus que douteuse) et en août de la même année par la police mexicaine —, aucune confirmation n'a été ensuite apportée à ces dénonciations. Dans le second cas, c'est un Colombien, Carlos Ariel Charry Guzman qui après avoir été arrêté au Mexique, avait indiqué qu'il servait d'intermédiaire entre les FARC et le cartel de Tijuana. Un peu plus tard, un navire américain a intercepté une vedette avec quatre tonnes de cocaïne à son bord dont l'équipage aurait indiqué qu'elles avaient été embarquées par les FARC. Il semble que si cela avait été vérifié, les États-Unis n'auraient pas manqué d'exploiter l'incident.

Quant à la confession du trafiquant brésilien Fernandinho aux services de renseignement de l'armée colombienne qui l'ont capturé, elle

contient de telles exagérations que l'on ne peut être que réservé à son égard. Il prétend par exemple que les FARC lui fournissaient de 20 t à 22 tonnes par mois (240t à 260 t par an), soit la moitié de toute la production colombienne. Mais peut-être s'agit-il effectivement d'une simple exagération et qu'il exportait quelques tonnes chaque mois. Il est de toute façon probable que si les FARC ne sont pas encore entrées de plein pied dans le trafic international, ce sera la prochaine étape de leur implication dans le commerce des drogues. L'article aurait donc dû effectivement mentionner l'existence de points de vue divergents à ce sujet.

A. L ■

7. *Workshop on the Political Economy of the Drug Industry*, University of Utrecht, the Netherlands, 14-15 juin 2001.

8. « Drug Trafficking, Political Violence and U. S Policy in Colombia in the 1990s ».

9. « Perversely Harmful Effects of Counternarcotics Policy in the Andes ».

## > Publication récente

Antonio Nicaso et Lee Lamothe, *Les liens du sang. L'apogée et la chute d'une grande famille de la mafia*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2001, 411 p.

Il existe de nombreuses monographies sur la Mafia sicilienne en général ou sur plusieurs de ses familles (*cosca*). Certaines de ces études envisagent les liens entre leur village d'origine et leur pays de migration, les États-Unis et l'Australie par exemple. L'intérêt du livre portant sur le réseau des Caruana-Contrera, c'est qu'il porte sur une organisation transnationale qui, à partir des ses centres d'opéra-

tion – le Royaume Uni, le Venezuela, le Brésil et le Canada –, a des ramifications dans le monde entier.

Les auteurs signalent en particulier ses liens avec la mafia turque de l'héroïne, avec les trafiquants chinois thaïlandais et bien sûr avec les parains latino-américains de la cocaïne. Les places de blanchiment de l'argent de la drogue se situent aussi bien en Italie, en Belgique, en France, que dans les Caraïbes, à Chypre et en

Inde. Le sérieux du livre repose sur une vaste documentation qui utilise les documents de la police et de la justice comme des interviews des mafieux eux-mêmes.

Il montre en particulier l'ampleur des moyens humains et financiers nécessaires fournis par les autorités canadiennes pour, durant plus de deux ans, mettre sous surveillance les membres de l'organisation afin de pouvoir finalement les arrêter et les faire condamner. La coopération de la police italienne a également joué un rôle fondamental dans ce succès.

A. L ■

Drogue Trafic International (DTI) se situe dans le champ de la « géopolitique de l'offre » tel qu'il est envisagé par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). L'OFDT, dans un proche avenir, devra en effet alimenter l'OEDT d'informations et d'analyses sur ce thème. DTI se penche donc de façon prioritaire sur les réseaux alimentant l'Europe et la France; sur les politiques des pays européens ainsi que les sur les pays bénéficiant de la coopération de la France dans le domaine des drogues. Les sources d'information sont officielles (gouvernements, PNUCID/ODDPC, OICS, Interpol, etc.) ou proviennent de « correspon-

dants » de terrain (chercheurs, membres d'ONG, journalistes, etc.). Bien que les articles soient publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, ils font l'objet préalablement de vérifications auprès de spécialistes, de recoupements, etc. En dépit de ces garanties, il est clair que « la géopolitique de l'offre » s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et ne peut reposer (sauf en ce qui concerne les saisies ou les arrestations par exemple) sur les mêmes critères que les autres publications de l'OFDT. D'où l'inclusion d'une rubrique « mise au point » incluant d'éventuelles rectifications ou commentaires.

**Rédacteur en chef: Alain Labrousse/Assistant du rédacteur en chef: Hassan Berber**  
**Directeur de publication: Jean-Michel Costes**  
**Maquette - mise en page: Frédérique Million**

**OFDT - 105 rue la Fayette - 75010 - Paris**  
**Tél: 01 53 20 16 16**  
**Fax: 01 53 20 16 00**  
**E-mail: ofdt@ofdt.fr**  
**Site web: www.drogues.gouv.fr**

Ce bulletin paraît tous les mois, une fois par trimestre sur support papier et deux fois sur trois comme bulletin électronique.

**Prochaine parution: 6 août 2001/Contributions: date limite 26 juillet 2001**